

# ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DE AES)



2019

## METIER

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement éducatif et social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, aux conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité ce en permettant à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

## LA FORMATION

La formation comporte en **alternance de l'enseignement pratique et 525 heures d'enseignement théorique** réparties sur **19 mois** (octobre 2019 à avril 2021).

## L'ACCES A LA FORMATION

### Inscription à partir de fin avril 2019 :

Le dossier de candidature, sera disponible à l'accueil de notre établissement ou sur notre site internet ([www.ifcaad.fr](http://www.ifcaad.fr)). Il sera à **compléter et à retourner avant le 31 mai 2019** (1ère session) ou le **31 août 2019** (2ème session).

### Epreuves d'admission :

Une fois le dossier accepté, vous passerez les **épreuves d'admission** :

- **Epreuve d'admissibilité** : épreuve écrite d'1h30 - questionnaire constitué de 10 questions d'actualité sociale.  
*Pour les dispenses, voir page 2 du dossier de candidature*
- **Epreuve d'admission** (sans dispense possible) : entretien oral d'une durée de 30 minutes basé sur un texte de motivation fourni par le candidat dans le dossier de candidature (voir modalités dans ce dossier).

Coût :  
**32 €**

Coût :  
**148 €**

*Pour les candidats titulaires du DEAMP, du DEAVS ou de la MCAD qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité, merci de consulter notre site ou de nous contacter.*

# LES SPECIALITES

## Spécialité « accompagnement de la vie à domicile » :

L'accompagnant éducatif et social "contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile". Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille "au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé".

## Spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » :

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social "contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie". Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

## Spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » :

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste "à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs". Il inscrit obligatoirement son intervention "en complémentarité, en interaction et en synergie" avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

# LE CONTENU

## Domaines de Formation (DF)

|             |  | Durée théorique     |
|-------------|--|---------------------|
| <b>DF 1</b> | Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale   | 140 h<br>(126h+14h) |
| <b>DF 2</b> | Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité              | 161 h<br>(98h+63h)  |
| <b>DF 3</b> | Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés                  | 91 h<br>(63h+28h)   |
| <b>DF 4</b> | Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne | 112 h<br>(70h+42h)  |

### Références réglementaires du diplôme, de la formation et de la profession :

- Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016
- Arrêté du 29 janvier 2016

**Coût Pédagogique : 6 300 €**

**Droits d'inscription : 158 €**

A noter : en cas de dispense partielle de formation, un devis spécifique sera établi.

|  | Qui paye la formation ?   | Aides  | A contacter                                      |
|--|---|--|--|
| <b>Lycéen, étudiant ou demandeur d'emploi</b>                                | <b>Financement personnel</b>  | nous consulter pour les modalités de paiement                                |  |
|  | <b>Formation par alternance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'employeur et/ou la Région pour l'<b>apprentissage</b> (jeunes jusqu'à 30 ans)</li> <li>L'OPCA** et l'employeur pour un <b>contrat de professionnalisation</b> (jeune jusqu'à 26 ans ou demandeurs d'emploi de plus de 26 ans)</li> </ul> | Salaire versé par l'employeur (variable selon l'âge et l'année de scolarité) | CFA ARASSM (voir page 4)<br>-<br>L'employeur     |
| <b>Salarié</b><br>En CDD, CDI ou Intérim ou en contrat aidé, emploi d'avenir | L'employeur et/ou son OPCA** ou l'OPACIF*** <ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de formation</li> <li>La période de professionnalisation</li> <li>Le congé individuel de formation (CIF)</li> </ul>  | Salaire versé par l'employeur ou l'OPACIF**                                  | L'employeur<br>-<br>L'OPCA**<br>-<br>L'OPACIF*** |

\*\*Organisme Paritaire Collecteur Agréé

\*\*\*OPACIF : Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour la gestion du Congé Individuel de Formation

## EMPLOYEURS

### Spécialité « accompagnement de la vie à domicile » :

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), etc.

### Spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » :

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers-logement, MARPA, MARPA pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), CHRS, maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour, etc.

### Spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » :

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

## RENTREE : 21 octobre 2019

Pour les deux sites de formation : Schiltigheim (67) et Illzach (68)

### Session de juin (1ère session)

**Inscriptions jusqu'au 31 mai 2019**

Epreuve écrite : 12 juin 2019

Epreuve orale : du 24 au 28 juin 2019  
sur convocation individuelle

### Session de septembre (2ème session)

**Inscriptions jusqu'au 31 août 2019**

Epreuve écrite : 10 septembre 2019

Epreuve orale : du 17 au 20 septembre 2019  
sur convocation individuelle

## REUNIONS D'INFORMATIONS :

Mardi 14 mai 2019 > Site de Schiltigheim à 17h15

Lundi 15 juillet 2019 > Site de Schiltigheim à 17h15

## CONTACTS

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :

### SITE DE SCHILTIGHEIM

#### Responsable pédagogique :

Marie Wirig, 03.88.18.53.62

marie.wirig@eseis-afris.eu

#### Secrétariat :

Danielle Weissenbacher, 03.88.18.53.65

danielle.weissenbacher@eseis-afris.eu

### SITE DE ILLZACH

#### Responsable pédagogique :

Denis Finck, 03.89.52.25.28

denis.finck@eseis-afris.eu

#### Secrétariat :

Nathalie Klein, 03.89.52.25.26

nathalie.klein@eseis-afris.eu

[www.ifcaad.fr](http://www.ifcaad.fr)

[www.eseis-afris.eu](http://www.eseis-afris.eu)

- **sur l'apprentissage :** CFA Sanitaire, Social et Médico-Social - ARASSM  
03 88 18 25 61, cfa@arassm.fr

[www.arassm.fr](http://www.arassm.fr)



sanitaire, social et médico-social



**ESEIS - Site de Strasbourg  
(Siège Social)**  
3 rue Sédillot BP 44  
67065 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 88 21 19 90

**ESEIS - Site de Schiltigheim**  
12 rue Jean Monnet  
CS 90045  
67311 Schiltigheim Cedex  
Tél : 03 88 18 61 31

**ESEIS - Site de Illzach**  
2B rue des Alouettes  
CS 30082  
68312 Illzach Cedex  
Tél : 03 89 52 25 26